

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2399

présenté par
M. Ben Cheikh, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco,
M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi,
M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu,
M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	66 800 000
Diplomatie culturelle et d'influence	66 800 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	66 800 000	66 800 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit un montant de 440,83 millions d'euros de la subvention pour charges de service public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), principal opérateur de la mission *Action extérieure de l'État*.

Au sein de cette subvention figure une enveloppe de 120 millions d'euros au titre de la compensation de la part patronale des cotisations de pension civile des fonctionnaires détachés auprès d'elle depuis 2009, année de son transfert à l'AEFE. Cette somme n'a jamais été revalorisée depuis alors que le coût de cette charge augmente d'année en année.

En 2025, elle représentera un coût de 186,8 millions d'euros pour l'agence.

En conséquence, le rapporteur spécial propose d'allouer 66,8 millions d'euros afin de mieux compenser le paiement de cette cotisation pour le budget de l'opérateur.

Pour ce faire, l'amendement propose de transférer 66,8 millions d'euros en AE et CP de l'action 06 *Soutien du programme 105 Action de la France en Europe et dans le monde* à l'action 05 *Agence pour l'enseignement français à l'étranger* du programme 185 *Diplomatie culturelle et d'influence*. Le rapporteur spécial rappelle qu'il n'est pas dans son intention de minorer les crédits du programme 105. Il appelle le Gouvernement à rétablir ces crédits, prélevés pour respecter les règles de recevabilité financière des amendements.